

Processus d'examen des écoles élémentaires de Clare



Réunion publique no. 1

le 1er décembre 2016 à 19 h

Salle des anciens combattants, Saulnierville

Objectifs de cette réunion

Conforme avec la politique provinciale de l'examen des écoles, la réunion publique permet au *Comité d'exploration des options* de :

- *Expliquer la politique provinciale et le processus d'examen des écoles.*
- *Faire un survol du travail complété à ce jour.*
- *Présenter les objectifs et critères de l'examen.*
- *Recevoir de la rétroaction des parents, membres des CEC, élèves et membres de la communauté.*

Processus d'examen des écoles élémentaires de la région de Clare

- École Joseph-Dugas
- École Jean-Marie-Gay
- École Stella-Maris
- École Saint-Albert

Pré-septembre 2016

- **3 juin 2014** : CSAP - Forum communautaire portant sur la vision de l'éducation de qualité en français dans la région de Clare
- **29 octobre 2014** : Un groupe de parents, suite à une rencontre publique, demande au CSAP de déclencher le processus d'examen des écoles de la région de Clare
- **Septembre 2016** : le CSAP déclenche le processus d'examen des écoles élémentaires de la région de Clare

Processus : 1ère étape

- Le personnel du conseil scolaire présente une recommandation d'examen des écoles pour les quatre (4) écoles élémentaires de la région de Clare.
- Le Conseil scolaire accepte la recommandation et déclenche le l'examen de ce groupe d'écoles.
- Le Conseil scolaire met sur pied le *Comité d'exploration des options* (CEO), nomme le facilitateur du processus et fournit la documentation au CEO et au facilitateur.
- Le CEO débute le processus d'exploration des options.

Politique provinciale sur l'examen des écoles

La politique provinciale, tel que prescrit par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (et selon la *Loi sur l'éducation*), décrit:

- le processus que doit suivre le conseil scolaire dans l'examen des écoles;
- la formation du CEO et son mandat;
- le rôle du facilitateur;
- la ligne de temps prescrite pour tout le processus.

Mandat du CEO

- Effectuer l'examen, avec des consultations publiques, d'un établissement ou d'un groupe d'établissements particulier, conformément à la demande du conseil scolaire et selon les objectifs et les paramètres fournis par le conseil scolaire;
- Présenter au conseil scolaire un rapport et une recommandation, qui serviront à orienter la décision définitive prise par le conseil scolaire.

Composition du CEO

- Membres votants:
 - *2 représentants du CEC de chacune des 4 écoles*
 - *2 représentants des entreprises et de la communauté*
- Membres non-votants:
 - *Représentant de la Municipalité de Clare*
 - *Personnel du Conseil scolaire*
- Facilitateur (non-votant)
 - *et le secrétaire du CEO*

Objectifs de l'examen

Cet examen doit adresser les éléments suivants :

- la configuration optimale des écoles de la région afin que le Conseil scolaire puisse livrer aux élèves un programme scolaire de haute qualité dans un milieu performant et sain au développement de l'élève;
- la réduction de la maintenance des édifices et les coûts d'opération ainsi que les besoins de rénovations majeurs dans chaque école;
- une structure scolaire équitable et comparable à l'ensemble du système scolaire du CSAP qui assure un développement scolaire/communautaire durable;
- Effectuer une analyse de l'infrastructure des écoles du CSAP afin de déterminer les options qui maximisent le développement scolaire/communautaire d'une région; et
- CEO présente un rapport et une recommandation au CSAP.

Le Comité d'exploration des options (CEO) doit:

- Proposer une configuration des niveaux scolaires :
 - taille et composition des classes;
 - accès aux programmes et équité;
- Proposer une structure pour maximiser l'utilisation des installations scolaires.
- Évaluer les coûts de combinaison d'établissements scolaires et les besoins d'amélioration des systèmes (ressources financières et humaines, capitaux) sur l'ensemble du conseil scolaire.

Le Comité d'exploration des options (CEO) doit : *(suite)*

- Assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles : une configuration favorisant la réduction de l'impact de facteurs comme :
 - les limites de temps pour le transport scolaire,
 - les écoles isolées sur le plan géographique,
 - l'accessibilités pour les élèves à besoins spéciaux selon les normes et exigences provinciales, etc.

La ligne de temps/échéancier pour le processus

- 17 septembre 2016 :
 - Conseil scolaire accepte la recommandation d'examen pour le groupe d'écoles et déclenche le processus d'examen des quatres écoles élémentaires de la région de Clare
- 17 octobre 2016 :
 - Conseil scolaire met sur pied le CEO et nomme le facilitateur
- 8 novembre 2016 :
 - Le CEO commence à se réunir

La ligne de temps/échéancier pour le processus *(suite)*

- 1 décembre 2016 :
 - 1ère de 3 réunions publiques
- 16 mars 2017 :
 - CEO présente son rapport et sa recommandation
- 13 mai 2017 :
 - Réunion publique du Conseil scolaire: présentation du rapport et de la recommandation du CEO
- 14 juin 2017 :
 - Décision du Conseil scolaire

Réunion publiques - numéros 2 et 3

- No.2 - Présentation des versions provisoires des scénarios, prise de note des réactions.
- No.3 - Présentation du scénario préféré, prise de note des réactions.
- *Dates de ces réunions à déterminer*

Commentaires et questions

**Vos questions et commentaires sont prises
en note.**

**Vous avez accès à tous les documents au site
internet du CSAP - onglet *Examen des écoles*
[*csap.ca*](http://csap.ca)**

et vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

[*ecoleselementairesdeclare@csap.ca*](mailto:ecoleselementairesdeclare@csap.ca)

Merci et bonne soirée